



MAIRIE DE
L'ÎLE D'YEU

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 20 avril 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/04/97

<p>Date Convocation 13/04/2026</p> <p>Date Affichage 13/04/2026</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 26 - procuration 1 - absents 0 	<p>Le 20 Avril Deux Mille Vingt Six à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><u>PRESENTS 26</u> : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Sébastien GAUTIER ; Louis DUPONT ; Nathalie BARBOTIN ; Manon PLESSIS ; Leslie DOUX ; Maryline SAUVADET ; Benjamin RATOUIT ; Marika ANDRÉ ; Eddy LAURENT ; Christine LE BRIS ; Christophe DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Laure BARAULT ; Cyril TARAUD ; Valérie VOISIN ; Alain MOUSNIER</p> <p><u>PROCURATIONS 1</u> : Gaëlle CHAPUT qui a donné procuration à Alain MOUSNIER</p> <p><u>ABSENTS 0</u></p> <p><u>SECRETAIRE</u> : Manon PLESSIS</p>
--	---

ESNOV : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Rapporteur : Mme Jacqueline TURBE

Créée en 1992, ESNOV intervient sur le Nord-Ouest Vendée et constitue un réseau d'associations engagées dans l'insertion professionnelle, l'accompagnement social et les services à la personne. Partenaire des collectivités, des entreprises et des citoyens, ESNOV œuvre chaque jour pour faciliter l'accès à l'emploi, répondre aux besoins du quotidien, et soutenir les publics en situation de fragilité.

ESNOV intervient notamment dans le cadre de missions d'accueil et d'insertion de publics rencontrant des difficultés (ex : demandeur d'emploi).

Afin de les aider sur les décisions à prendre et relayer l'information et les actions menées sur le territoire, l'association demande à la commune de désigner un élu pour siéger au sein de leur Conseil d'Administration.

Le vote se fait au scrutin secret à la majorité absolue, sauf accord unanime contraire (article L2121-21 du CGCT).

Considérant l'installation des nouveaux conseillers municipaux lors du Conseil municipal du 29 mars 2026,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (27 POUR) :

- ◆ **DECIDE** à l'unanimité, d'adopter le vote à main levée,
- ◆ **DESIGNE** Mme Jacqueline TURBE pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'association ESNOV.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

La présente délibération abroge la délibération du 16 octobre 2023 (DEL/NN/23/10/156)

L'Ile d'Yeu, le 21 avril 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le maire,
M. Patrice BERNARD



*la secrétaire de
séance.*